

Montréal, le 2 décembre 2005

**Par courriel**

**Destinataires :** Gazifère et les intervenants au dossier tarifaire R-3587-2005

**Objet :** Demande de procéder au projet d'aménagement des nouveaux locaux de Gazifère Inc.  
Notre dossier R-3590-2005

---

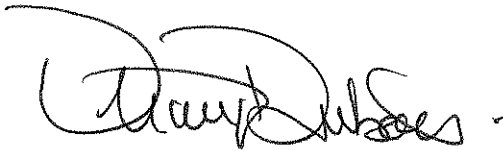
Le 21 novembre 2005, Gazifère a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande en vertu des articles 31(5) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à un projet d'aménagement de ses nouveaux locaux, à Gatineau.

La Régie entend traiter cette demande sur dossier.

Tout intéressé qui désire déposer des commentaires auprès de la Régie pourra le faire avant le **19 décembre 2005, à 12h00**. La Régie juge que le temps requis pour la formulation de commentaires ne devrait pas totaliser plus de 6 heures de travail. Elle déterminera le montant du remboursement des frais réclamés en fonction de l'utilité des commentaires reçus.

La demande ainsi que les documents afférents sont disponibles sur le site Internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à son centre de documentation, au 800, place Victoria, 2<sup>ème</sup> étage, bureau 2.55, à Montréal.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/